

Un homme dans la tourmente : Marin DAIGLE

Ce n'est pas nous qui faisons l'histoire, c'est l'histoire qui nous a faits. Martin Luther King

L'aventure des Acadiens est connue, mais accéder à l'histoire à travers le vécu de l'un de leurs protagonistes l'éclaire et lui donne un tout autre relief.

Marin Daigle était mon grand-père, enfin, mon arrière.... arrière-grand-père, comme celui de tant de ses descendants, huit générations plus tard ! En plongeant dans l'histoire de ce peuple, j'ai eu envie de mieux connaître ce pionnier qui, après avoir vécu la prospérité, a subi de plein fouet la persécution, la déportation, les déchirements, puis l'implantation et l'enracinement dans la région d'Archigny.

J'ai évidemment pioché largement dans les écrits d'auteurs ayant fait œuvre de recherche et de synthèse. Alors, une redite ? Peut-être. Un écrit de plus ? Sans doute, mais c'est le mien ! Mettre en mots la destinée de cet homme a été ma façon de comprendre et d'intérioriser l'histoire et le vécu de mon ancêtre.

De l'espoir à la prospérité

Partis de France où la vie était trop difficile, quelques colons gagnent l'Acadie 150 ans avant le « grand dérangement ». Ils sont Français de France, mais leur descendance, née en Acadie, sera acadienne. Fuyant famines et épidémies, ils rêvent d'un avenir meilleur au point d'accepter de quitter définitivement leurs familles, d'affronter les risques d'une traversée longue et périlleuse et l'inconnu d'un pays à coloniser. Peut-on imaginer l'angoisse de ces jeunes gens, qui n'ont jamais vu la mer et ne savent pas nager, embarquant sur des bateaux qui leur semblent bien petits et fragiles face à l'immensité de l'océan ? Ils savent aussi qu'il leur faudra près de deux mois de traversée et que certains d'entre eux mourront pendant ce voyage.

Marin est né le 25 mars 1733 à Pissiguit en Acadie. On lui a parlé de son arrière-arrière-grand-père, Olivier Daigle, qui serait né en France en 1643 et de son épouse Marie Gaudet dont le grand-père, Jean, était originaire de Martaizé, près de Loudun. Il connaît l'épopée qui les a amenés sur la côte acadienne où ils se sont installés, au fond du Bassin de Port-Royal, à une soixantaine de kilomètres de la Baie-française aujourd'hui Baie-de-Fundy.

Marin sait combien leur vie a été dure, mais ils ont su s'adapter et la prospérité de toutes ces familles, après trois ou quatre générations de labeur, en est la preuve. Les troupeaux de

bovins ou de moutons sont conséquents. Les céréales abondent¹. La terre est riche. Ils l'ont gagnée sur la mer, ont su la valoriser et chacun a trouvé une place dans la société acadienne, comme agriculteur, artisan, commerçant. La viande est fréquente aux menus grâce à l'élevage et à la chasse. Presque tous savent signer de leur nom et la plupart sans doute lire et écrire.

Les parents de Marin, François Daigle et Marie Boudrot, sont agriculteurs et ont dix enfants, sept filles et trois garçons. Troisième garçon, Marin est le quatrième enfant de la famille. Comme partout, on devine les jeux de tous ces petits mais aussi la nécessité de participer très tôt au travail de l'exploitation pour faire vivre la maisonnée.

Après plus d'un siècle dans ce pays, chacun se sent chez lui sur cette terre acadienne et reste fidèle au roi de France. Mais tous connaissent aussi les aléas des politiques menées par les familles royales.

De la paix à l'exil

À partir de 1688, la guerre éclate de nouveau entre la France et l'Angleterre et les incursions militaires se multiplient. L'insécurité s'installe pour des années. En avril 1713, grâce au traité d'Utrecht, la guerre s'arrête mais, catastrophe, l'Acadie est cédée à l'Angleterre ! Pourtant, une paix relative de trente ans s'installe. Cependant la pression anglaise augmente. Les Anglais pensent que cette population, catholique et française, est « dangereuse et constitue un obstacle majeur à la suprématie anglaise dans cette partie de l'Amérique² ». En effet les Acadiens veulent bien prêter allégeance au roi d'Angleterre mais tout en restant catholiques, en continuant de parler français et ne pas combattre le roi de France. En fait, ils refusent de prêter un serment d'allégeance inconditionnel.

En 1749, Marin a 16 ans. Plus de 2 500 colons sont amenés à Halifax par les Anglais. Le danger se précise. Le clergé soutient les Acadiens. Avec ses amis Micmacs, l'abbé Jean-Louis Le Loutre, missionnaire des Indiens, n'hésite pas à monter des escarmouches faisant de nombreuses victimes dans les rangs anglais. Il prêche le départ. À partir de 1750, des milliers d'Acadiens, très inquiets, poussés par l'abbé Le Loutre, émigrent vers l'île Saint-Jean (actuelle Île du Prince Édouard - Canada).

Dans ce contexte, refusant d'être réquisitionnés par les Anglais pour entrer dans la milice, Pierre, cousin germain de Marin et de quatre ans son benjamin, s'enfuit dans les bois avec 18 autres jeunes gens, racontera Benjamin Boudrot, son fils. Marin devait faire partie de ces réfractaires. Toujours selon Benjamin Boudrot, ils rejoignirent le bord de mer et réussirent à trouver un bateau français qui accepta de venir les chercher de nuit et de les transporter sur l'Île Saint-Jean. Pour embarquer, ils se laissèrent descendre à bord en passant à travers les rochers escarpés à l'aide de cordes.

¹ Gérard-Marc BRAUD, *De Nantes à la Louisiane*, Ouest Édition, 1994, p. 24, « Le recensement réalisé à cette époque (1671- pour 373 habitants répartis en 68 familles - NDR) nous informe que ces colons de Port-Royal possèdent quelques 650 bêtes à cornes, 425 moutons, des chevaux, des porcs et 400 arpents de terre en culture ».

² *Ibid*, p. 26.

Sûrement pour rejoindre leurs enfants et éviter les représailles anglaises, six familles parentes ou amies, composées des Boudrot, Girouard, Guillot et Daigle, rassemblent leurs biens et ce qu'ils ont de plus précieux et embarquent aussi pour l'Île Saint-Jean.

Avant de partir, dit encore Benjamin Boudrot, « tout le monde avait caché son argent dans le puits du curé au-dessous du niveau de l'eau, après-quoi on boucha le puits et on mit une croix dessus. Il paraît qu'ils avaient pas mal d'argenterie. Quelques-uns parvinrent à sauver de l'or en faisant cuire au four des pains dans lesquels ils avaient caché leur or au milieu de la pâte³ ». Les dires de M. Demaizé, rapporté par Rameau de Saint Père, nous informent également que « M^{me} Berbudeau emporta le sien en se disant enceinte».

Pour les familles restées sur place, les brimades se multiplient. En 1853, le colonel Charles Lawrence est nommé gouverneur. Il deviendra « le bourreau du peuple acadien » jusqu'à « l'année fatidique de 1755 où, en juillet, le conseil d'Halifax décide de déporter le peuple acadien⁴ ». Convoitant les riches terres de la région de Grand-Pré et des Mines, les Anglais confisqueront les céréales et le bétail. Ils brûleront les maisons, rassembleront souvent les hommes d'un côté et les femmes et les enfants de l'autre et les déporteront vers leurs colonies de Nouvelle-Angleterre. « On estime à 8 000 ceux qui seront séparés de leur patrie à tout jamais⁵. »

Les familles réfugiées sur l'Île Saint-Jean espèrent la tranquillité et se mettent au travail. Ils déboisent et cultivent une terre très fertile en utilisant la technique du brûlis. Malgré les ours et les reptiles, chacun pratique la chasse. Il faut attendre 1758 pour avoir enfin une belle récolte. C'est alors que Marin décide de fonder une famille avec Françoise Hébert, une jeune fille acadienne née vers 1740. Ils se marient vers 1758 sur cette Île Saint-Jean. Marin a 25 ans, Françoise 18 ans. La vie va reprendre.

De l'exil à la déportation

En 1755, 4 500 Acadiens vivent sur l'Île Saint-Jean, pour la plupart réfugiés ayant fui la Nouvelle-Écosse entre les années 1740 et 1750. La guerre va les rejoindre.

Après plusieurs semaines de siège, Louisbourg, sur l'Île Royale proche de l'Île Saint-Jean, tombe aux mains des Anglais le 26 juillet 1758. Deux semaines plus tard, un ordre de déportation est donné aux Acadiens de l'Île Saint-Jean.

Capturés, 3 100 Acadiens sont déportés vers la France dans des conditions effroyables. Sur les douze bateaux affrétés par les Anglais, trois bateaux coulent et 53% des déportés meurent de noyade ou de maladie pendant la traversée. On imagine, on espère, que le « clan Boudrot, Daigle, Guillot » a pu embarquer sur le même bateau. Durant le voyage, Marin assiste au

³ Damien Rouet, *L'insertion des Acadiens dans le Haut-Poitou et la formation d'une entité agraire nouvelle : de l'Ancien Régime au début de la monarchie de Juillet (1773-1780)*, thèse de Doctorat, 1994, p. 513.

⁴ Gérard-Marc BRAUD, *De Nantes à la Louisiane*, Ouest Édition, 1994, p. 27.

⁵ Ibid.

décès de quatre de ses cinq neveux, Gertrude, Paul, Charles et Fabien, enfants de sa sœur Théotiste mariée à Ambroise Boudrot. Les corps des enfants morts sont jetés à la mer.

Épuisés, malades, Françoise, Marin et ses parents débarquent à Saint-Malo, sans doute en novembre 1758. Françoise décède le jeudi 8 février 1759 à l'hôpital de Saint-Malo, des suites du choléra ou de la variole qui sévissaient sur le bateau. Elle avait 19 ans. Marin se retrouve veuf à 26 ans et perd son père, François Daigle, qui décède six jours plus tard à l'âge de 60 ans.

Les Acadiens sont hébergés quelque temps dans des campements provisoires à Saint-Servant, ville jumelée à Saint-Malo, pour permettre des regroupements familiaux.

Près de 1 500 survivants sont accueillis et répartis dans les 37 paroisses situées aujourd'hui dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. Les Daigle restent proches des familles ayant fui avec eux de la Nouvelle-Écosse vers l'Île Saint-Jean. Ils passeront 13 ans dans la région de Saint-Malo.

L'importance en nombre de cette « colonie » explique sans doute, que, contrairement aux autres lieux d'accueil, peu de mariages aient lieu avec les autochtones. De plus, ces effectifs contribuent à entretenir leur conscience d'appartenir à un peuple. Ils se disent Acadiens et non Français. Et cette réaction n'est pas sans poser problème à un gouvernement qui leur verse une solde non négligeable pour leur permettre de survivre.

Cinq ans après le décès de Françoise, Marin, à 31 ans, fonde une nouvelle famille avec Thècle Terriot. Née le 29 septembre 1742 à Tagasmigouche en Acadie, elle a survécu à la déportation. Ils se marient le lundi 4 juin 1764 à Pleslin-Trigavou dans les Côtes-d'Armor. À 16 ans, Thècle avait vu sa mère, Marie Guérin, mourir à son arrivée à Saint-Malo en 1758, puis son père, Claude Terriot, 6 ans plus tard, en 1764. Thècle, orpheline, est âgée de 22 ans lors de son mariage. Le couple s'installe à Trigavou dans les Côtes-d'Armor.

Un an après leur mariage naît Romain, le 28 août 1765 à Trigavou. Puis Brigitte voit le jour deux ans plus tard, le 25 mai 1767. Enfin le 14 mars 1769, toujours à Trigavou, naissent des jumeaux, Marin et Marie-Anne. On imagine la joie des jeunes parents. Le ciel va pourtant s'obscure : Marie-Anne, deux ans, décède le 13 avril 1771 et Marin deux mois et demi plus tard, le 30 juin 1771, à Trigavou.

Marin et Thècle vivent de la solde royale et sans doute de petits travaux, mais attendent toujours de trouver une terre pour s'implanter. Marin ne semble pas abattu et participe à l'étude de toutes les pistes possibles. Il devient ainsi négociateur pour l'établissement d'une colonie acadienne en Limousin. Le projet sera refusé. Peut-être fait-il partie du groupe ayant visité Belle-Île ? L'installation sur cette île n'est acceptée que par un petit nombre.

De Saint-Malo à Archigny

Le gouvernement cherche toujours des solutions. Après le projet de Belle-Île, se fait jour celui proposé par le marquis de Pérusse des Cars pour une implantation sur ses terres en brandes du plateau d'Archigny. Une délégation de trois Acadiens se rend sur place, rencontre les paysans locaux et, devant leurs conditions de vie, revient découragée. Les Acadiens de Saint-Malo deviennent hostiles à ce projet. Il faut de longues négociations politiques et de belles promesses pour les décider. Finalement, 154 d'entre eux, dont les Guillot, les Boudrot et les Daigle, décident de tenter leur chance dans le Poitou.

Avec leurs maigres biens, ils embarquent à Saint-Malo sur deux bateaux, « Le Saint-Claude » et « Le Sénac », jusqu'à La Rochelle.

Là, après avoir chargé les meubles, les paillasses, les vêtements, les enfants en bas âge et les invalides sur des charrettes, ils se lancent pour parcourir à pieds les 170 km qui les séparent de Châtellerault. Romain a 8 ans et Brigitte, 6 ans. Il leur faudra sans doute une bonne semaine, à raison de 30 km par jour, pour arriver, exténués, sur les bords de la Vienne. Nous sommes en 1773.

Les travaux prévus pour accueillir les Acadiens ont pris du retard. Seules 15 fermes sont achevées. Pourtant, d'autres Acadiens se décident à rejoindre le Poitou. En 6 mois, arrivent à Châtellerault par bateau, 362 familles représentant 1 472 individus qu'il faut accueillir et loger en ville. En attendant la construction des 150 fermes prévues pour 1 347 laboureurs, ils sont principalement hébergés à Châteauneuf, rive gauche de Châtellerault, mais aussi à Archigny, notamment à l'Abbaye de l'Étoile ou à Marsugeau, et sur d'autres communes dans un rayon de 30 km. Les paysans d'Archigny, déjà corvéables, sont en plus chargés du transport des émigrés, soit plus de 40 km aller-retour en charrette. Encore une grande journée de perdue pour ceux qui ont déjà tant donné pour empierre les chemins, creuser fossés et fosses, participé à la construction de maisons, de fermes neuves pour ces arrivants. Le premier contact n'a pas dû être très chaleureux.

La vie sur la « Ligne-acadienne »

C'est par un hiver rigoureux que Marin et Thècle se voient attribuer les fermes n° 13 et 15 au village Louis XVI - qui sera rebaptisé les Huit-Maisons à la Révolution - sur la commune d'Archigny. Encore une étape à franchir!

Les charrettes déchargées, il faut maintenant découvrir les lieux et s'installer dans ces nouveaux villages, se mettre au travail au milieu de ces brandes aussi vastes que sinistres. Si les bâtiments, les outils et les semences sont prévus, il faut arracher la brande et défricher avant de pouvoir semer. Les deux premières années ne sont que défrichage, impossible donc de récolter. Le marquis fournit la farine et le nécessaire aux nouveaux colons.

Pérusse des Cars a sans doute repéré quelques Acadiens particulièrement solides et fiables, en particulier le petit noyau des inséparables : les familles Boudrot, Daigle et Guillot qui, très tôt, étaient partantes pour s'installer en Poitou. Apparemment, le marquis a « une

confiance totale » dans ce groupe. Ainsi, en plus des fermes dites acadiennes⁶ attribuées, il propose à Pierre Boudrot la ferme de Férrolles, à Marin Daigle celle de la Jarlandière et à Ambroise Guillot celle des Couinières, toutes situées sur la paroisse de Bonneuil-Matours. Ces fermes, propriétés personnelles du marquis, sont en partie défrichées et en état de produire. C'est un sérieux avantage pour ces trois familles acadiennes, mais elles se situent respectivement à 9, 10 et 8 km du village Louis XVI. À Férrolles, la ferme n° 25 vient d'être construite, avec l'objectif d'y réaliser une école pratique de labourage, mais les terres restent à défricher.

La vie est dure, jalonnée de joies mais aussi de grandes souffrances. Avec la mort de Louis XV, leur soutien, le 10 mai 1774, l'attitude des Acadiens changent. Certains refusent de poursuivre les constructions, la fronde gronde. Ils sont las des promesses non tenues et la mort du roi devrait aggraver les négociations. Des meneurs efficaces mènent l'action, haranguant les familles pour un départ vers la Louisiane. Le gouvernement décide de renvoyer sur Nantes « mutins », « marins » et tous ceux qui veulent repartir, pour ne pourvoir la colonie qu'en laboureurs. L'échec du projet est quasi-total. Il ne reste que 25 familles, soit 157 personnes.

Pour ceux qui persévérent, la proximité des amis, le travail et les liens familiaux renforcent la solidarité. L'entraide est de rigueur pour mener un attelage de bœufs, que ce soit pour arracher les racines de brandes, les souches ou pour labourer. Ainsi, ils partagent et assument ensemble les charges comme les peines.

Hélène-Catherine Daigle, sœur de Marin, a épousé François-Hilaire Gautrot. Ils occupent la maison n° 3 au village des Châtaigniers – qui deviendra la Petite-Chaussée - à 3 km du village Louis XVI, et ont déjà six enfants. Elle décède à la naissance du septième, son fils Joseph, qui lui-même décédera quelques jours plus tard, le 2 octobre 1780, à Férrolles, chez sa tante Françoise Daigle, épouse de Pierre Boudrot. Marin et Pierre deviennent tuteurs des orphelins : Charles 14 ans, Rosalie 13 ans, Marie 9 ans, Marie-Rose 7 ans, Jean-Baptiste 6 ans et Jacques 3 ans.

Brigitte, fille de Marin et de Thècle, épouse, le 16 novembre 1784, Jean Sainson, fils de Pierre Sainson, fermier, intendant du marquis de Pérusse des Cars. Marin et Thècle habitent alors la Jarlandière avec leur fille. Brigitte meurt un an plus-tard, le 5 novembre 1785, peu après le décès de son fils unique Alexandre. Elle a 18 ans. À la mort de leur fille, Marin est âgé de 52 ans et Thècle de 41 ans. Ils quittent la Jarlandière pour habiter la ferme n° 21 au village de Pérusse – qui deviendra l'Acadie, sur la Ligne. Cette maison venait d'être abandonnée par Jean-Baptiste de Mondion et Suzanne Albert, repartis pour Nantes, vers la Louisiane. Les embarquements étant interdits aux couples mixtes, la famille Mondion ne put quitter Nantes car le mari n'était pas acadien. Marin habitera la maison n° 21 de 1785 à son décès en 1812.

⁶ Les fermes construites n'ont aucune similitude avec celles d'Acadie. Elles ne sont donc pas acadiennes mais « dites » acadiennes car construites pour héberger les Acadiens.

Malgré les épreuves, Marin fut « l'un des Acadiens le plus actif et sans doute également le plus compétent en matière d'agriculture⁷ », lançant la culture des prairies artificielles et en particulier la luzerne. Son beau-frère, Pierre Boudrot, aurait-être « le premier qui ait apporté des pommes de terre dans le pays, il en avait à peu près plein son chapeau d'une espèce qu'il appelait les pommes de terre du Canada » rapporte Rameau de Saint Père, « il les sema et quand il eut récolté le produit il en porta environ la valeur de deux boisseaux à l'Intendant à Poitiers. L'Intendant lui prit les mains en le remerciant avec effusion et lui donna deux louis de 24 livres. Fuchtre, dit-il en revenant chez lui, car c'était là son juron, si je connaissais un autre intendant je lui en apporterais encore deux boisseaux tout de suite⁸ ». Marin a dû participer au développement de cette culture. Il saura aussi profiter de la disponibilité des fermes inoccupées ou abandonnées.

Le 6 janvier 1787, Marin baille à ferme, pour un très bon prix et pour 9 ans, son exploitation n° 13-15 qui lui avait été attribuée à son arrivée en Poitou, à un fermier du marquis, Jean Testard habitant Trainebot à Archigny.

Romain, dernier enfant vivant de Marin et de Thècle, se marie avec Marie Baudeau le 17 février 1789 à Archigny. Il a 24 ans et Marie 31 ans. Il était forgeron et ferblantier. Ils exploiteront la ferme n° 21, Marin en gardant l'usufruit. Cette maison fut connue longtemps comme la « maison à Romain Daigle »

« Le 23 juillet 1791, Maître Laglaine accompagnera Marin Daigle chez Maître Pleignard, notaire à Châtellerault, où il régularisera ses « acquis » (les maisons n° 13 et n° 15) et ses « conquêtes » (les maisons n° 21, n° 22 et n° 23). Il signera alors son testament⁹ ».

Pierre Boudrot, ami et beau-frère de Marin, décède, à l'âge de 55 ans, le 27 septembre 1792 à Férrolles. Le couple Pierre Boudrot et Françoise Daigle « s'est usé au défrichement de Férrolles¹⁰ ». À la mort de son mari, Françoise viendra habiter la maison n° 14 où elle décédera dans la misère le 6 septembre 1821.

Devenu aveugle, Marin vit avec Thècle chez son fils Romain, dans la maison n° 21 sise sur la Grande-Ligne. Il y décède le 30 août 1812 et est enterré dans le petit cimetière de Cenan.

Thècle quitte alors la Grande-Ligne et les maisons acadiennes pour s'installer à Chauvigny, chez sa petite-fille, Jeanne, fille aînée de Romain¹¹. Elle y décède le 5 novembre 1814.

Marin, quelle fut ta fin ?

Tu décèdes à 79 ans sur la Ligne-Acadienne.

⁷ Damien Rouet, *L'insertion des Acadiens dans le Haut-Poitou et la formation d'une entité agraire nouvelle : de l'Ancien Régime au début de la monarchie de Juillet (1773-1780)*, thèse de Doctorat, 1994, p. 378.

⁸ *Ibid.* p. 510-513.

⁹ Guy-Charles Bugeon, *Les fermes acadiennes du Poitou et leurs occupants de 1774 à 1793*, éd. Les Cousins Acadiens du Poitou, p. 58.

¹⁰ *Ibid.* p. 62.

¹¹ Source AGCF (Les Amitiés généalogiques canadiennes-françaises).

*Ta vie fut bien plus longue que celle de la plupart de tes contemporains.
Était-ce une chance ?*

*Combien de journées sans fin es-tu resté là, aveugle, à attendre ?
Combien d'années à ne pouvoir que ressasser tes souvenirs ?*

*Les rivages riants de ton Acadie...
Les tuniques rouges de ces maudits soldats anglais...
Tes convictions et ta fierté qui t'ont poussé à résister, à tout abandonner pour ne pas céder...
Comment oublier le déchirement devant ces enfants malades qui meurent...
Tes neveux qu'il faut jeter par-dessus bord de cet infâme bateau anglais...
Les privations.
Ce voyage qui n'en finissait pas.
Ta peur, ton angoisse devant la maladie de Françoise ton épouse...
Et la mort, la mort partout...
Et la vie, plus forte que tout, qui repart avec Thècle...
Ces treize années « perdues » à côté de Saint-Malo à chercher des solutions...
La mort toujours...
Tes petits qui n'ont pas eu le temps de grandir...
Françoise... Thècle...
Thècle, toujours là à tes côtés...pour le meilleur et souvent le pire...
Et ces presque quarante années à Archigny...
Quarante ans de dur labeur à arracher, labourer, semer...
Subir les intempéries et l'incurie des politiques...
Tu es toujours resté debout.
Usé, mais debout, profitant de toutes les opportunités pour accroître tes biens...*

Et te voilà dépendant de tous, près de Thècle, ton épouse et de Romain, ton seul enfant vivant, attendant désespérément le bout du chemin où tu vas enfin pouvoir rejoindre les tiens.

... et la main de Thècle qu'il te faudra, tu le sens maintenant, bientôt lâcher...

Tu penses aussi à tes petits enfants ... Jeanne qui s'est mariée l'an dernier et bien mariée... Marie-Anne qui à presque 21 ans, Jean et Romain, de solides gaillards de 16 et 18 ans, la petite Marguerite qui a déjà 14 ans... ton petit Louis qui aurait maintenant 11 ans et qui est parti à même pas 3 ans...

Tu auras attendu la fin des moissons et la veille de la mise en terre des semences pour quitter cette terre à laquelle tu as tant donné. Tu seras enterré dans le petit cimetière de Cenan.

Et plus de deux siècles plus-tard, tu es toujours présent dans ma mémoire.

Jean-Claude Cardinaux - décembre 2019

Sources et bibliographie

Sources

Les Amitiés Généalogiques canadiennes-françaises (AGCF), *renseignements sur le décès de Thècle Terriot.*

AD 86 : *actes de décès de Marin et de Thècle.*

AD 22 : *acte de mariage de Marin et Thècle.*

Bibliographie

Rouet Damien *L'insertion des Acadiens dans le Haut-Poitou et la formation d'une entité agraire nouvelle : de l'ancien régime au début de la monarchie de juillet (1773- 1830)*, thèse de Doctorat, 1994, Université de Poitiers.

Glain Françoise, *Les immigrés acadiens au XVIII^e siècle. Une colonie en Poitou*, article écrit pour la revue du CCHA, RHPC n° 21.

Braud Gérard-Marc, *De Nantes à la Louisiane. L'histoire de l'Acadie, l'odyssée d'un peuple exilé*, Éditions de l'Ouest, 2008.

Martin Ernest, *Les exilés acadiens en France au XIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, Geste Éditions, 2012.

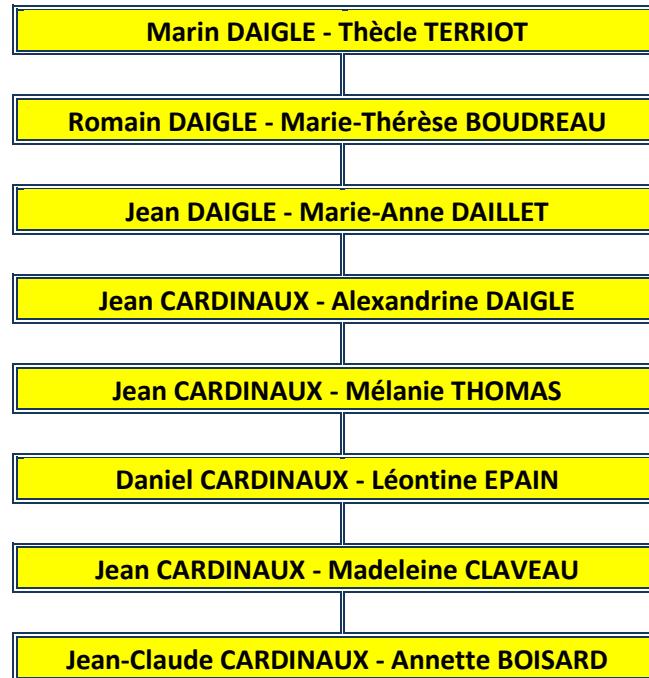
Sitographie

Geneanet, Roselyne Germe-Leblanc *arbre de la famille Daigle.*

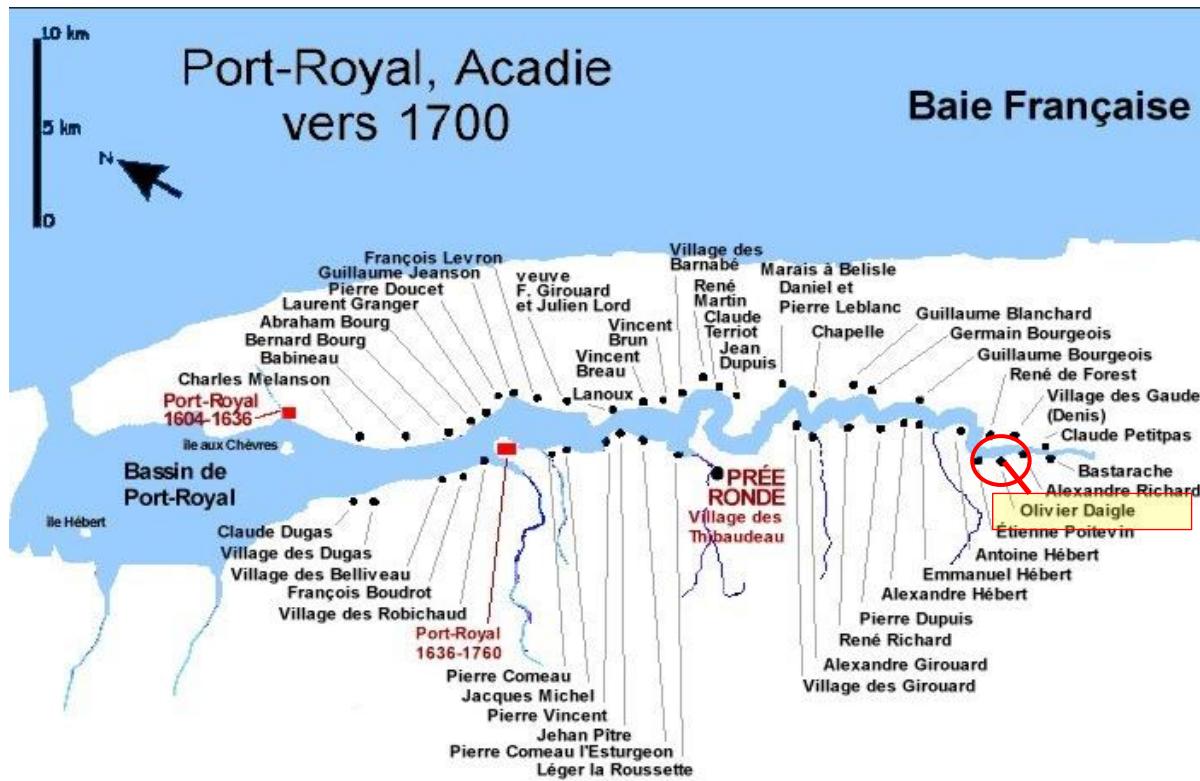
Annexes

Proposition de paroles pour l'hymne national des Acadiens de 1902, non retenue. Elles ont été écrites par l'abbé Georges Dugas et se chantait sur l'air de *l'Ave Maris Stella.*

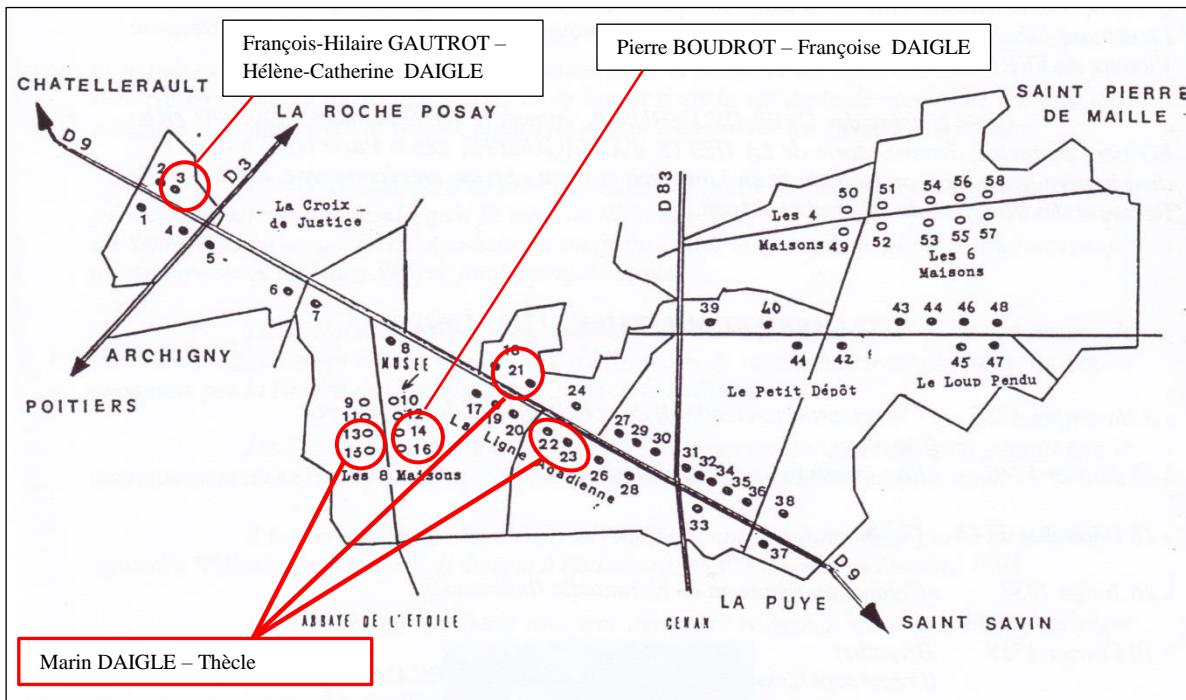
Toi qui reçus la vie
D'un peuple de martyrs
Enfant de l'Acadie
Garde tes souvenirs
Tu vécus dans les larmes
Partout soumis au sort
Que t'imposaient les armes
Et sans craindre la mort
Garde la souvenance
Des jours de ton malheur
Ils sont de ton enfance
Et la gloire et l'honneur
Peuple loyal et brave
Tu n'as plus à gémir
Libre de toute entrave
Marche vers l'avenir.



Arbre généalogique entre Marin DAIGLE et Jean-Claude CARDINAUX Coll. J-C



Implantation des colons acadiens en Acadie selon une étude généalogique de Gérard Winkelmuller - Pierre Comeau - Geneanet



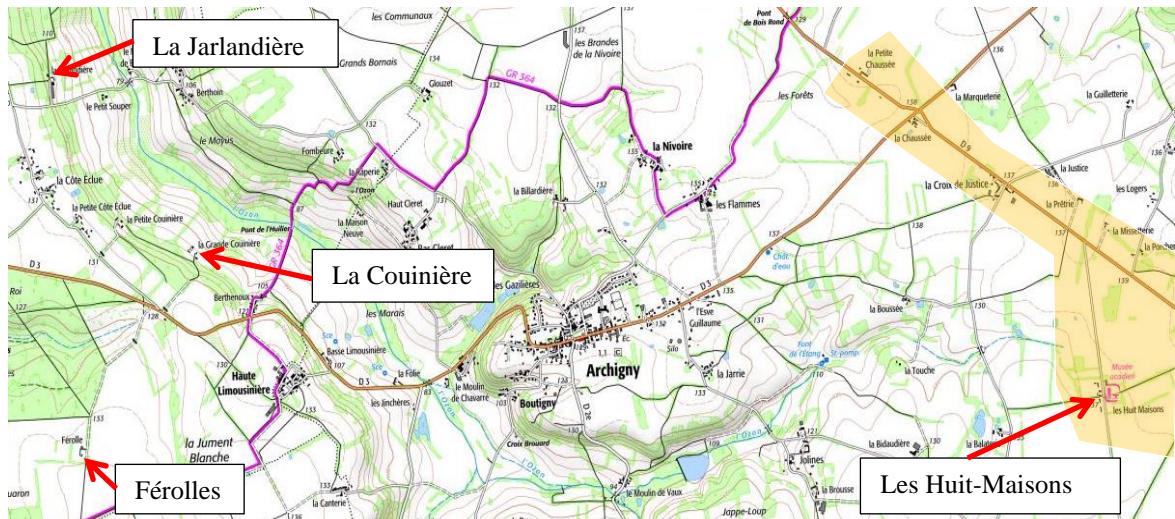
Plan actuel de l'établissement acadien sur les communes d'Archigny, La Puye et Saint-Pierre-de-Maillé et implantation de la fratrie Daigle, Guy-Charles Bugeon, *Les fermes acadiennes du Poitou et leurs occupants de 1774 à 1793*, p. 13



Maison n° 13 de Marin Daigle et Thècle
Terriot, coll. J.-C. Cardinaux, déc. 2019

Maison n° 15 de Marin Daigle et Thècle
Terriot, coll. J.-C.C. déc. 2019





Carte situant les fermes attribuées aux familles Boudrot, Guillot et Daigle en complément de celles de la colonie acadienne



Maison n° 6 restaurée, dont une partie ajoutée au XIX^e s. Propriété de la commune d'Archigny, Coll. J.-C.C



**Bousillis bien visible sur le mur arrière de la maison n°6
en décembre 2019
Coll. J-C Cardinaux**

Maison n° 1 restaurée, propriété de la commune d'Archigny, Coll. J.-C.C

~~Le dimanche quinzième de juillet de l'an mil sept cent soixante et quatre~~

Le quatrième mois du présent an mil sept cent soixante et quatre
Marin Daigle fils de Jean de dessaints, français
et de Marie Baudrot, femme de français, établie
originale à Acadie et domiciliée dans la paroisse de
Lévison et Thècle Terriot fille unique de
deffunt Claude et de Marie que ce soit originale
d'Acadie et domiciliée decette paroisse dans la
paroisse d'Anse-aux-Dames par le commandement
l'evêque de Québec en date du dix huit de mai
derniers, priez pour l'âme de son père. Marin est
infinies lemes neiges, paroissien, par laquelle
il conste des dispensations double empêchement
fausse de confiance nullement la quatrième paroisse
de Québec est dispensé au mariage au quartier une
degrée, et aussi le lait d'âge de la ferme du decret
de mariage délivré à Thècle Terriot filie d'Anthonie
de la gerbe d'Action de la Malte, et en date du
seizième juillet de l'année 1774 réservant
apres les rôles publicatans de leur futur
mariage faites canoniquement et par
opposition renouvelées connaissance tout
des personnes de notre grande et effrayable
Providence ont reçu le bénédiction nuptiale
l'autre mardi deux moults tôt présent bonne
providence, au bout grillet, française établie
français blanchard et plusieurs autres, qui
peignent j'ose dire.

Acte de mariage de Marin Daigle et Thècle Terriot, AD22, Pleslin 1763-1775, vue 39

Dolors D'agostino
Taigle

ajoué de l'heu^s - le ville un roent et il huit l'an d'orfe poudreux et neant Louis
Lubellard auvre et offens publiee de la Commune déclarant que jadis
vouain Daigle par port etau en la Commune de Lubellard age de cinquante ans -
lequel neura de clair quenastre Daigle - son pere age de quatre-vingt ans
est est décide de faire en son demeure a la grotte de ligue, epouse d'Helaine
Thosain La ville de clastation n'est à est faita partie ferd et ormeau Daigle
et par pere roy et pere tranchant La bouscuse a la grotte de ligue ; leur
lens deute de clastation ne sans tract pastre à son demeure et ormeau Daigle
portant cette et out les dix menses de clercs ne s'auoit signé au del
enquis Savau ormeau Daigle qui à avec nos signes
la minister Commune, une jour mois et au que des heu^s
Vouain Daigle Lubellard

**Acte de décès de Marin Daigle le 30 août 1812 sur la Grande-Ligne, enregistré le 31 à Cenan,
AD86, Cenan 1802-1812, vue 91**

Sain mil huit cent quatorze le ^{moysembre} present devant nous
Jeanne felvina folie tel que et maire de la commune de chauvin
Le officier public de l'Etat civil, tout honnereux testif
bezant tenu de trente quatre ans serviteur appelle au il
chauvin, le aleix parquier sacre fait de sa mariage
de st liger, née de l'infante quatre ans, les quelles
mout desclarer que Aleix ferme neve demarie d'aigne
agee de trenta sieze ans, est devant e'liez a sept heures
du matin devant son domicile audit chauvin, le ont ten des
comptes et appris qu'il leur a été donne la sume
de queest este de faire ne faire faire, sans leid
que qui qui s'est ave nous souffrir. / en l'Etat d'ay-til
A leys parquier Villeneuve

**Acte de décès de Thècle Terriot à Chauvigny le 5 novembre 1814, enregistré le 6,
AD86, Chauvigny, 1814-1816, vue 28**